



PRÉAVIS MUNICIPAL NO 2026/08

RENOUVELLEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE ENTRE SEPPEY-DESSOUS ET BRESSONNAZ-DESSUS ET AUTORISATION D'EMPRUNTER CHF 130'801.00

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Romande Énergie a approché la Commune en vue de mettre sa ligne électrique en souterrain entre Seppey-Dessous et Bressonnaz-Dessus.

Ainsi, il est opportun maintenant de réaliser le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie en synergie des travaux de Romande Énergie. Cela permet un partage des frais de fouille et donc une réalisation moins onéreuse.

Le plan directeur pour la distribution de l'eau (PDDE) indique que la conduite en question doit être changée avec un diamètre supérieur.

2. Description du projet

Le projet prévoit la mise en place d'une nouvelle conduite avec un diamètre intérieur DN125 ; cela correspond à un tuyau en polyéthylène (PE) de diamètre extérieur/intérieur 160/130.8. La pression nominale (PN) choisie est de 16 bars, qui permet de supporter la différence de niveau d'avec le réservoir communal. La longueur considérée est d'environ 550m.

Dans la même fouille seront mis en place les tubes électriques.

Le projet est situé entièrement en zone ùB de protection des eaux, ce qui implique qu'il n'y a pas de mesures spéciales à prendre dans ce domaine. Il n'est pas dans un périmètre archéologique, ni dans un secteur exposé aux dangers naturels. Il sera situé en bordure des parcelles touchées.

Le but est de réaliser des travaux durant une période propice à l'agriculture.



Préavis 2026-08 Renouvellement d'une conduite d'eau potable entre Seppey-Dessous et Bressonnaz-Dessous et autorisation d'emprunter CHF 130'801.-

PÉRIMÈTRE DU PROJET

Le périmètre suit le chemin agricole situé entre Seppey-Dessous et Bressonnaz-Dessous

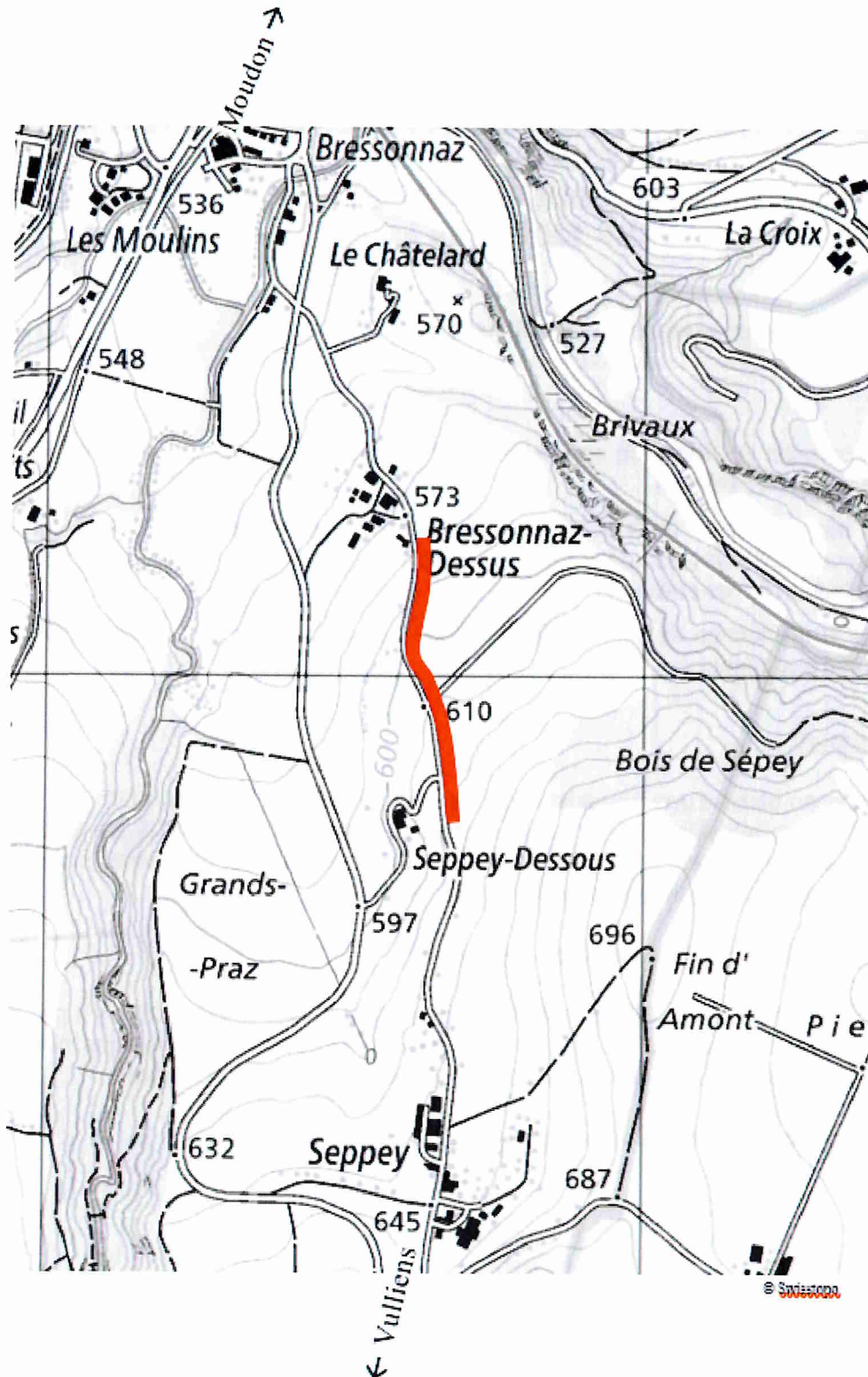


Illustration 1 : carte nationale avec les ouvrages du projet



Préavis 2026-08 Renouvellement d'une conduite d'eau potable entre Seppey-Dessous et Bressonnaz-Dessous et autorisation d'emprunter CHF 130'801.-

RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE

Le tracé prévu par Romande Énergie se trouve sur un tronçon d'eau potable qui est actuellement en fonte de diamètre 80 mm. Selon le PDDE, le diamètre doit être de 125 mm pour assurer la défense incendie et, dans le futur, pouvoir être utilisée comme lien sur un réseau d'eau potable voisin.

IMPACTS FONCIERS

Des servitudes de conduites seront inscrites au Registre foncier pour les parcelles touchées par le projet.

3. Coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur des prix d'offres rentrées et sur des estimations :

	<u>RECAPITULATION</u>	CHF
A.	TRAVAUX DE GENIE CIVIL	34'000.00
B.	TRAVAUX D'APPAREILLAGE	57'000.00
C.	PERTES DE CULTURES	1'300.00
D.	TRAVAUX GEOMETRIQUES,SIT	2'000.00
E.	INSCRIPTION DE SERVITUDES	3'000.00
F.	INGENIEUR (SAUF SIA 51)	13'700.00
G.	DIVERS ET IMPREVUS	10'000.00
	TOTAL GENERAL HT	121'000.00
	TVA 8.1 %	9'801.00
	TOTAL GENERAL TTC	130'801.00

Une demande de subventions est effectuée sur la base des offres.

La demande de crédit porte sur le montant total des travaux dont la Commune doit assurer le paiement avant l'encaissement des subventions.

4. Financement

La dépense totale sera comptabilisée dans le compte d'investissement 810.504.00 et amortie par reprise des réserves sur le compte de bilan 2810.02 réseau d'eau, avec une durée maximale de soixante ans. Les subventions éventuelles, lors de leur encaissement, viendront reconstituer la réserve « réseau d'eau » à hauteur des sommes encaissées.



Préavis 2026-08 Renouvellement d'une conduite d'eau potable entre Seppey-Dessous et Bressonnaz-Dessous et autorisation d'emprunter CHF 130'801.-

5. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité souhaite vivement que le Conseil général donne son aval aux conclusions qui suivent, sur la base des éléments d'information qui précèdent et du contenu des rapports de commission.

Les dépenses seront financées et amorties par les services selon le décompte final à établir à l'échéance des travaux.

Cela étant, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Vulliens, dans sa séance du 1^{er} octobre 2026,

- vu le préavis de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet, comme celui de la commission des finances,
- attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
 1. autorise formellement la Municipalité à faire entreprendre les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable entre Seppey-Dessous et Bressonnaz-Dessus,
 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 130'801.-, TVA incluse,
 3. prend acte que la dépense totale sera comptabilisée dans le compte d'investissement 810.504.00
 4. autorise la Municipalité à financer ces travaux par reprise des réserves sur le compte de bilan 2810.02 réseau d'eau. Les subventions éventuelles, lors de leur encaissement, viendront reconstituer la réserve « réseau d'eau » à hauteur des sommes encaissées.
 5. prend acte que la dépense totale sera amortie au fur et à mesure des possibilités des comptes communaux, avec une durée maximale de soixante ans.

Au nom de la Municipalité

Le Municipal responsable

Gary Cherpillod

Le Syndic

Gaël Manigley

La Secrétaire remplaçante

Caroline Dutoit



Adopté par la Municipalité en séance du 14 septembre 2026